

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mai  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*07 mai 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13  
Nombre de pouvoirs : 4

**Présents** : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON,  
M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme  
Régine CHEVALLET.

**Pouvoirs** : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Régine CHEVALLET, M. Sébastien YVES  
donne pouvoir à M. Michaël SIMON, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD,  
M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT.

**Excusés** : Mme Jennifer BASILIO, M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : Mme Régine CHEVALLET*

---

### **N°2025.015 Objet – Délibération portant sur l'attribution des marchés de travaux concernant la création de deux logements dans l'ancienne garderie municipale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence portant l'ID Dématis n° 1074697 mis en ligne le 13/02/2025  
à 12h50 avec une limite de remise des offres le 20/03/2025 à 16h00 ;

Vu les candidatures des entreprises sur la procédure

Vu l'avis de la commission MAPA

Vu le rapport de présentation ;

Considérant la présentation du projet de création de deux logements dans l'ancienne garderie  
municipale ;

Il est rappelé que la création de ces deux logements a vocation à proposer aux agents communaux ou aux fonctionnaires œuvrant sur la commune, un logement à prix raisonnable afin de lutter efficacement contre la problématique de logement sur le territoire.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** l'avis de la commission MAPA et attribue comme suit le marché de travaux pour la création de deux logements dans l'ancienne garderie municipale :
  - **LOT N° 01 – Démolition** – Entreprise EXADEM pour un montant de 13 119.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 02 – Gros Œuvre** – Entreprise EIFFAGE pour un montant de 1 800.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 03 – Couverture** – Infructueux ;
  - **LOT N° 04 – Electricité** – Entreprise LE DAIN CONCEPT RENOVATION pour un montant de 22 070.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 05 – Ventilation** – Entreprise SAS GERARD GERMAIN pour un montant de 2 480.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 06 – Plomberie-Sanitaire** – Entreprise LE DAIN CONCEPT RENOVATION pour un montant de 9 800.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 07 – Chauffage** – Entreprise SAS GERARD GERMAIN pour un montant de 9 040.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 08 – Menuiseries extérieures** – Entreprise PORALU pour un montant de 8 852.73 € H.T. ;
  - **LOT N° 09 – Menuiseries intérieures** – Entreprise SARL MAC pour un montant de 5 611.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 10 – Revêtements des sols** – Entreprise AMOROSI pour un montant de 19 165.30 € H.T. ;
  - **LOT N° 11 – Plâtrerie – isolation** – Entreprise AMOROSI pour un montant de 32 369.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 12 – Peintures** – Entreprise AMOROSI pour un montant de 21 145.00 € H.T. ;
  - **LOT N° 13 – Nettoyage** – Infructueux ;
  - **LOT N° 14 – Serrurerie escaliers** – Entreprise SARL COULLOUX pour un montant de 35 100.00 € ;
  - **LOT N°15 – Cuisines** – Infructueux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises EXADEM, EIFFAGE, LE DAIN CONCEPT RENOVATION, SAS GERARD GERMAIN, PORALU, SARL MAC, AMOROSI, SARL COULLOUX, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis nécessaires aux Lots n°3, 13 et 15.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 13 mai 2025

Le Maire, C. MOINE

